



Devenez citoyen de l'Arménie Occidentale :

www.western-armenia.eu/WAP

Autres infos :

<https://westernarmeniatv.com/fr/>



Soutenez l'Arménie Occidentale

BÉNÉFICIAIRE :

Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale (AAAO)

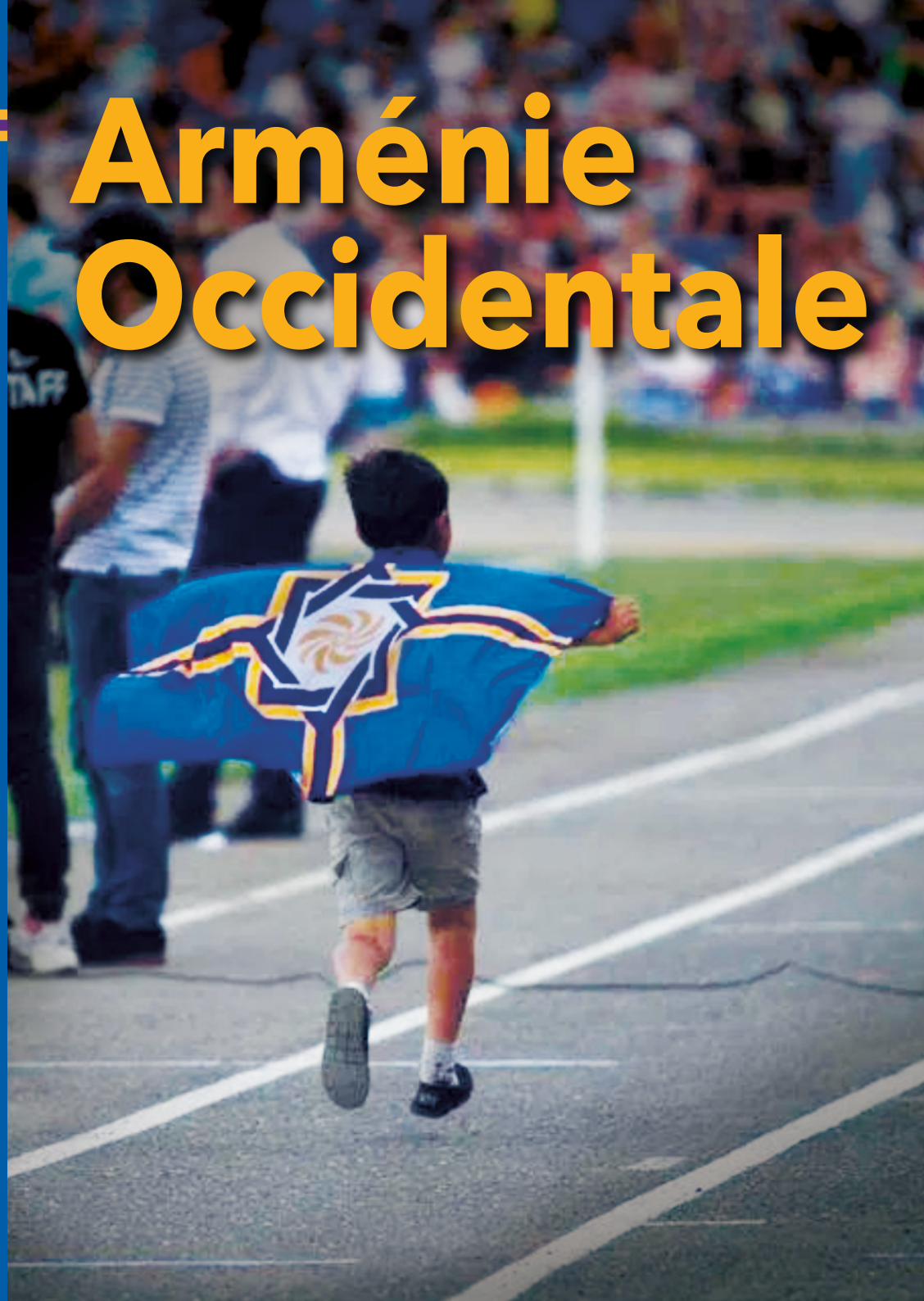
BANQUE DU BÉNÉFICIAIRE : 18206

SWIFT : AGRIFRPP882

IBAN : FR76 1820 6001 6060 2410 5442 422

COMPTE BÉNÉFICIAIRE N° : 60241054424

Arménie Occidentale





République d'Arménie Occidentale

1. Etes-vous citoyen de la République d'Arménie Occidentale ?
2. Connaissez-vous l'existence de l'État d'Arménie Occidentale ?
3. Savez-vous qu'à la suite de la reconnaissance de l'État arménien de 1920 et après une longue période de rupture de représentativité, la structure de l'État d'Arménie Occidentale s'est constituée sur la base de la Déclaration du droit à l'autodétermination des Arméniens d'Arménie Occidentale à Chouchi en 2004 ?
4. Savez-vous qu'aujourd'hui l'Arménie Occidentale est dotée de toutes les structures institutionnelles d'un État : Présidence, Gouvernement, Parlement, Constitution, Hymne national et Armoiries ?
5. Savez-vous que les représentants de l'Arménie Occidentale sont rassemblés pour une mission : faire valoir les droits du peuple arménien d'Arménie Occidentale ?
6. Savez-vous que l'Artsakh et le Nakhichevan font partie intégrante de la République d'Arménie Occidentale ?
7. Savez-vous que l'Arménie Occidentale peut potentiellement rassembler plus de 15 millions de citoyens parmi les descendants des rescapés du génocide vivants en exil dans le monde ainsi que la population vivant en Arménie occidentale occupée et donner force à ses actions ?
8. Savez-vous que l'Arménie Occidentale mène des actions pour défendre les droits du peuple arménien autochtone au niveau des organisations internationales ?
9. Savez-vous que l'Arménie Occidentale entretient des relations diplomatiques avec d'autres États ?

10. Etes-vous conscient du rôle que chacun peut jouer en devenant citoyen ?
11. Etes-vous prêt à devenir Citoyen de la République d'Arménie Occidentale et contribuer à l'application de vos droits ?
12. Avez-vous des propositions à faire ou des questions à formuler ?
Si oui, merci d'envoyer un email, nous serons ravis d'y répondre :

mfa@western-armenia.eu

Coupe d'Europe de football CONIFA



La nation arménienne compte actuellement trois équipes nationales de football.

1. L'équipe nationale de la République d'Arménie qui participe aux compétitions de l'UEFA (Union des Associations Européennes de Football), incluse dans la FIFA (Fédération internationale de football association),
2. L'équipe nationale de la République d'Artsakh participant à la CONIFA (Confédération of Independent Football Associations),
3. L'équipe nationale de la République d'Arménie Occidentale qui participe également à la CONIFA .

Qu'est-ce que l'Arménie Occidentale ?

La Patrie des Arméniens est le Plateau arménien dont la superficie est de 400 000 km² et se trouve entre les 3 mers qui sont la mer Méditerranée, la mer Caspienne et la mer Noire et dont l'altitude moyenne se situe entre 1500 et 1800 mètres au-dessus de la mer. Le plus haut point du Plateau arménien est le sommet du Mont Massis (5137 mètres). Le peuple arménien est un peuple autochtone plus de 10 fois millénaires des 6 provinces arméniennes (Bitlis, Trébizonde, Wan, Erzerum, Kharpert, Diyarbekir) historiquement nommées « Arménie, puis Arménie turque et maintenant Arménie Occidentale », et de Cilicie.

Les Royautés arméniennes se sont succédées sur le Plateau fondant des États prospères. Mais le Plateau arménien a aussi été le théâtre des guerres entre les Empires, celui des Achéménides et de l'Empire Byzantin entre autres et des conquêtes dont celles des arabes, des mongols et des turcs seldjoukides.

Entre 1894 et 1923, trois gouvernements turcs successifs à savoir sous l'Empire ottoman, celui des Jeunes-turcs et de Mustapha Kémal mettent en œuvre le génocide des Arméniens en Arménie Occidentale faisant 2 millions de victimes. Les Arméniens d'Arménie Occidentale, rescapés du Génocide ont été déracinés de leur patrie ancestrale et dispersés à travers le monde et vivent en grande partie aujourd'hui en exil sans qu'aucune justice réparatrice n'ait eu lieu. Les Arméniens rescapés qui vivent toujours en Arménie Occidentale occupée continuent pour leur part à subir la pression du joug colonial des forces d'occupation turques.

Dans le cadre du processus de reconstitution nationale, la structure de l'État d'Arménie Occidentale s'est constituée et dont le fondement est le Conseil National d'Arménie Occidentale qui déclare son existence à Chouchi en 2004.

Aujourd'hui et ce depuis plus de 100 ans, le territoire de la République d'Arménie Occidentale se trouve sous occupation de manière illégales en droit international. Pourtant, sur la base de l'histoire et des souffrances du peuple arménien, l'État arménien sur les territoires de l'Arménie Occidentale fut reconnu de facto le 19 janvier 1920 puis de jure le 11 mai 1920 par le Conseil Suprême des Puissances Alliées. L'Arménie Occidentale a sa frontière occidentale définie par la sentence arbitrale de Woodrow Wilson et la frontière orientale à définir selon l'article 92 du Traité de Sèvres.

L'Arménie reconnue en 1920 s'appelle aujourd'hui l'Arménie Occidentale et se distingue de la République arménienne du Caucase (Orientale) ayant acquis une indépendance à la suite du démantèlement de l'Empire soviétique en 1991.

Il y a donc deux États arméniens reconnus internationalement qui existent donc aujourd'hui :

1. L'actuelle République d'Arménie (Orientale)

2. La République d'Arménie Occidentale qui est l'État continuateur de l'État arménien reconnu en droit international en 1920.

L'Arménie Occidentale affirme ses droits juridiques issus des traités internationaux et œuvre pour l'application de l'entière de ses droits territoriaux considérant que la question vitale pour tout peuple est le droit à la terre sans lequel il ne peut continuer à perpétuer ses savoirs traditionnels, ses expressions culturelles et ses ressources génétiques, en somme à exister.

L'autochtonie et les droits des Arméniens d'Arménie Occidentale sont défendus dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies par le Conseil National d'Arménie Occidentale et l'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale.

Les Arméniens d'Arménie Occidentale ont droit à l'application de tous leurs droits, la restitution de leurs terres, territoire et ressources, la souveraineté, l'indépendance, y compris un ensemble de compensations et d'indemnités nécessaires afin d'exercer l'exequatur de leurs droits légitimes à reconstituer leur nation et leur civilisation.

La nation arménienne d'Arménie Occidentale a droit à son État au même titre que toutes les autres nations.

Seule une structure d'État garantit les droits des Arméniens d'Arménie Occidentale dans laquelle les Arméniens peuvent être acteurs de leurs droits et participer à la vie politique de leur État en devenant citoyens.

Devenez Citoyens et liez-vous par cet acte sacré à la Patrie de vos ancêtres !

**FAITES PARTIE
DE L'ARMÉNIE OCCIDENTALE**

**Demandez votre carte d'identité nationale
REJOIGNEZ CETTE RÉALITÉ !**

BIENVENUE EN ARMÉNIE OCCIDENTALE !